



Thônex

Procès-verbal Séance du 23 juin 2009

Sont présents :

Madame	Isabel Rochat	Conseillère administrative
Messieurs	Philippe Decrey	Maire
	Claude Détruche	Conseiller administratif
Monsieur	Richard Stark	Président du Conseil municipal
Mesdames	Christine Casadei	Rosa Lopes Beer
	Doris Constantin	Christine Schwarz
	Fidelina Gomes Dias Aguigah	Jacqueline Tomasini
	Anne-Marie Jaquet	
Messieurs	Ali Agraniou	Guy Loutan
	Andrew Arpidone	Claude Marcet
	Enrico Castelli	Hans Rudolf Roth
	Marcel Constantin	Guy Saudan
	Willy Corthay	Ashwani Singh
	Alain Dupraz	Daniel Thurre
	Michel Frossard	Pascal Uehlinger
	Patrick A. Gautier	Jorge Vieitez
	Marc Kilcher	

Excusés :

Madame	Karin Wirthner Zinggeler
Monsieur	Stephen Knörr

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2009.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Chêne-Bourg-Thônex/rue François-Jacquier, projet de modification des limites de zones. Discussion. Vote. (DA-09-23).
6. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 701'500,- sur la rubrique 50.700.365 « subventions à la Fondation en faveur de la jeunesse ». Discussion. Vote. (DA-09-24).
7. Demande d'un crédit de Fr 310'000,- en vue de la réalisation d'une aire de jeu de type agoraspace (espace polysportif) sur le site de l'école Marcelly-Tronchet. Discussion. Vote. (DA-09-22).
8. Bouclage de crédits d'investissements. Discussion. Vote. (RA-09-03), (DA-09-17), (DA-09-18), (DA-09-19), (DA-09-20) et (DA-09-21).



9. Projets de délibération.
10. Projet de motion déposée par M. Alain Dupraz, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, concernant : « Financement de TAS ». Discussion. Vote. (MM-09-01).
11. Propositions du Conseil administratif.
12. Questions écrites.
13. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2009

Le procès-verbal est approuvé par 24 voix « pour », soit à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président informe les Conseillers municipaux qu'à 23h. nous passerons au point 11 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Philippe Decrey, Maire

3.1.1 Parlement des jeunes

Sous la direction des travailleurs sociaux « hors murs » le Parlement des jeunes va organiser une projection cinématographie sous la tente des promotions, mercredi 24 juin dès 21h. Nous vous recommandons d'effectuer un passage pour soutenir cette initiative.

3.1.2 Don du sang

Le dernier don du sang s'est déroulé le 25 mai dernier, 64 personnes se sont présentées dont 9 nouveaux donneurs.

Pour l'an prochain, les dates suivantes ont été fixées :

– mardi 26 janvier et le mardi 26 mai de 14h.30 à 19h.30.

3.1.3 Journal Le Chênois

Je vous donne lecture d'un communiqué que ce journal nous a transmis à l'intention des Conseillers municipaux membres des commissions « Culture » des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex :



Mesdames, Messieurs,

Le comité de l'Association du Journal Le Chênois vous informe qu'il a dû mettre un terme au contrat d'affermage le liant depuis le 16 décembre 2003 à sa régie d'annonces Pragmatic S.A.

Depuis le printemps 2007, le Chênois rencontre de sérieux problèmes dans la gestion de sa publicité ; non respect des délais de remise des publicités, retards de paiements de plus de six mois, etc.

C'est dans ce contexte que notre comité a constaté que le contrat d'affermage ne prévoyait rien en cas de défection de sa régie d'annonces et que l'exclusivité dont jouissait Pragmatic S.A. pouvait avoir de graves conséquences financières pour les Communes dont le Chênois est l'organe officiel.

Afin de protéger les intérêts du Chênois tout en respectant ceux de sa régie, notre comité a décidé de revoir les termes de ce contrat et en a informé les administrateurs de Pragmatic SA au début de l'année 2008.

Les échanges ont duré jusqu'au début du mois d'avril 2009, d'abord directement avec notre comité puis, devant les difficultés rencontrées, avec notre avocat qui a reçu l'un des administrateurs de Pragmatic S.A. à deux reprises, durant plus de huit heures, pour expliquer chaque point et répondre à toutes les interrogations et aménager les modifications du contrat souhaitées, compte tenu des remarques et des vœux de la régie.

Alors que chaque difficulté semblait résolue, notre régie d'annonces a finalement décidé, le 7 avril 2009, de ne pas signer ce contrat réaménagé.

Parallèlement à ces négociations, notre comité a dû, à maintes reprises, rappeler, à Pragmatic S.A. les termes de son contrat actuel. Les délais contractuels pour la remise de la publicité ne sont toujours pas respectés, les décomptes et versements n'arrivent pas dans les délais impartis et les relations entretenues avec notre Rédaction se dégradent gravement.

Devant un tel constat et parce que la situation actuelle n'est plus gérable, notre comité a pris la difficile décision de résilier le contrat d'affermage signé le 16 décembre 2003.

Selon les termes de ce contrat, Pragmatic S.A. bénéficie d'un préavis de deux ans, de sorte que cette résiliation ne prendra effet qu'au 31 mai 2011.

Notre comité n'a pas ménagé ses efforts pour trouver une autre issue et regrette d'avoir dû prendre une telle décision mais de tels manquements de la part de sa régie d'annonces mettent notre association dans la difficulté et par voie de conséquence les Communes qui la soutiennent.

3.1.4 Roland Garros 2009

Le Conseil administratif a écrit à M. Roger Federer pour le féliciter suite à sa victoire lors de ce tournoi.



3.2. Mme Isabel Rochat, Vice-présidente du Conseil administratif

3.2.1 Fête des écoles

Jeudi 25 juin dès 18h. aura lieu la traditionnelle cérémonie des 6P à la salle des fêtes qui sera suivie à 20h. d'un buffet offert au corps enseignant. Les membres de la commission des Ecoles sont cordialement invités.

Vendredi 26 juin les membres du Conseil municipal sont priés de prendre part au cortège qui partira de la salle des fêtes à 18h.45 afin de rejoindre la place de fête.

3.2.2 Conseils d'établissements scolaires

J'ai participé aux quatre séances des Conseils d'établissement. Ces réunions sont intéressantes et on se rend compte que chaque école a son caractère et son tempérament. La rencontre avec les enseignants et les parents est assez constructive.

3.2.3 Transfert de classes

Les élèves de 5P de l'école du Bois-Des-Arts vont être transférés à l'école Adrien-Jeandin pour des raisons de disponibilité de locaux. Les parents ont été dûment avertis.

3.2.4 Finances

Depuis notre séance du 12 mai nous avons reçu, du Département des Finances, un courrier électronique nous faisant part de l'évolution du contexte économique actuel entre le mois d'octobre 2008 et le mois de mars 2009, dont les estimations ont été revues à la baisse.

Cela a pour conséquence, la baisse de la valeur de notre centime additionnel qui était de Fr 594'136,- se trouve actuellement à Fr 436'162,-. Ce qui représente une somme de Fr 5'760'000,-.

Comme vous avez pu le lire dans la presse, toutes les communes sont concernées par ces ajustements. Il convient de préciser que la nouvelle loi qui vient d'être votée par le Grand Conseil n'est pas comprise dans les chiffres précités.

3.2.5 Urbanisme

Le 1^{er} et le 2 juillet auront lieu les rencontres concernant le PACA Eaux-Vives. Le 1^{er} juillet les autorités prendront connaissance des sujets, 1 suisse, 1 français et 1 hollandais. Le 2 juillet auront lieu des tables rondes. Les présidents d'associations et les membres de la commission de l'Urbanisme ont été invités à y participer de 16h. à 22h.



3.3. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

3.3.1 Environnement

Le Conseil administratif a reçu les résultats de l'audit concernant l'éclairage. Lors d'une prochaine séance de la commission de l'Environnement, nous demanderons aux SIG de venir commenter ce rapport.

On peut cependant constater que la position de la commune de Thônex est relativement favorable en comparaison d'autres villes de 10.000 habitants et plus.

3.3.2 Journée de sensibilisation au tri des déchets

Le 6 juin a eu lieu cette action qui consistait à sensibiliser au tri des déchets les communiens se trouvant dans une zone très urbanisée.

L'action a été formidable au niveau de l'engagement des jeunes qui se sont investis d'une façon remarquable. Nous pouvons également remercier M. Poncioni du service technique qui était présent toute la journée ainsi que notre mandataire.

3.3.3 Piscine

Toutes les entreprises ont dû mettre les « bouchées doubles » pour que cet établissement puisse ouvrir le lundi 29 juin et nous espérons que ces nouvelles installations satisferont le responsable de la piscine M. Bernard Freymond, présent dans le public ce soir.

3.3.4 Sécurité

De début mai à mi-juin la police cantonale a enregistré 51 plaintes pour actes d'incivilité dans le quartier du Curé-Desclouds. Ces dernières concernent des dommages à la propriété, aux véhicules ainsi que des agressions.

Le Conseil administratif a organisé une réunion qui s'est déroulée la semaine dernière avec autour de la table : les représentants des polices municipales de Gaillard et de Thônex, le poste de police de Chêne, les travailleurs sociaux hors murs suisses et français ainsi que les gardes-frontière.

Suite à cette réunion un pas important a été fait en matière de communication ce qui permettra des alertes plus rapides entre les divers intervenants lors de problèmes. Les travailleurs sociaux hors murs ont décidé d'organiser des journées de rencontre entre adolescents suisses et français dans le but de faire connaissance.

3.3.5 Sports

M. Michel Gigantino va reprendre la Présidence du CS Chênois Football avec effet immédiat.



Le Conseil administratif tient à féliciter le Tennis Club 3 Chêne pour son ascension en ligue nationale B et nous pouvons féliciter notre collègue Pascal Uehlinger qui fait partie de l'équipe.

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. Mme Doris Constantin, Présidente de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage donne lecture des procès-verbaux suivants :

Séance du 28 mai 2009

A l'ordre du jour, nous avons eu :

1. Audition de M. Gilles Gabriel Grassioulet concernant sa demande de soutien financier pour l'aide à la création d'artistes genevois.

En complément du dossier reçu par les commissaires, M. Decrey fait circuler un dossier comprenant des photos prises lors du voyage de M. Grassioulet.

M. Grassioulet informe qu'il est habitant à Thônex depuis 2005 et fait un exposé de son projet. Il nous a également fait part de son cursus professionnel et artistique.

A ce sujet, il a reçu un montant de Fr 10'000,- de la Ville de Genève qui lui a conseillé de s'adresser sa commune d'habitation pour le complément.

Afin de construire son projet, il a visité une quarantaine de villes dans le monde entier. A la suite de son long voyage, il a produit des peintures qui seront ensuite exposées. Il a rencontré le curateur de la galerie d'Evergreen où ses toiles seront exposées.

M. Grassioulet a apporté des originaux de ses productions pour les présenter aux commissaires.

Au vu de l'exposé, certains commissaires ont de la peine à faire la liaison entre son voyage et la réalisation de ses tableaux.

Il n'est pas à négliger qu'un retour probable au niveau de la Commune n'a pas été étudié de sa part mais, reste l'éventualité de négocier.

Il lui a été suggéré de présenter ses œuvres lors de l'exposition des artistes des 3 Chêne.

M. Grassioulet soumet quelques œuvres originales aux commissaires.

Après une discussion fournie, certains ont estimé qu'il y avait un manque de préparation pour son audition, un manque de rapport entre les photos prises lors de son voyage et sa peinture, un manque d'enthousiasme et de persuasion dans la présentation de son dossier, sans compter la non-urgence de financement.

Au vu de toutes ses considérations, une proposition d'amendement a été formulée, soit : l'octroi d'une subvention de Fr 2'500,-.

Au vote :

- l'amendement a été refusé par 2 oui, 5 non, et 2 abstentions,
- la demande de subvention de Fr 5'000,- a été mise au vote et refusée par 2 oui, 4 non, et 3 abstentions.

2. Audition des représentants de l'orchestre de St-Jean et de la Madeleine

En préambule, M. Decrey, précise que les 2 orchestres ont déjà été reçus par les communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries qui ont émis un avis favorable à ce projet. Plusieurs problèmes se posent concernant la mise à disposition de futurs locaux. Le montant de subvention demandé par commune est de Fr 20'000,-.

Le directeur artistique de l'orchestre de la Madeleine est accompagné du président de son orchestre et celui de St-Jean. Les deux orchestres réunissent entre 80 et 90 musiciens amateurs. Ils exposent leur projet et explique le processus qui se déroulera en 4 phases qui sera mis en place dès l'automne.

La phase 1 s'est opérée en automne dernier. Les deux orchestres se sont réunis pour évoquer le fonctionnement général des orchestres en ville de Genève.

La phase 2 aura lieu dès la rentrée par la proposition d'un programme des 2 orchestres.

La phase 3 concerne l'installation éventuelle de l'entité sur les Trois Chêne.

La phase 4 sera la transformation de la situation actuelle en une éventuelle fusion qui implique la dissolution des 2 associations et la création d'une nouvelle entité.

Une saison symbolique/test est proposée sur les Trois Chêne en 2010-2011. Ils souhaitent également ouvrir au public deux répétitions. Début 2011, une assemblée extraordinaire décidera de la fusion ou non et la méthode à appliquer pour ce faire.

Leur but est également d'intégrer, dans le futur, un maximum de musiciens habitant les 3 communes et être un lieu de formation.

Après un échange de question/réponse sur l'éventuelle fusion, les locaux, les subventions reçues et la possibilité d'augmentation, le programme, la majorité des commissaires ont estimé le projet bien présenté et avec un bel enthousiasme de la part des représentants de l'orchestre.

En conclusion, il a été mis au vote la future subvention souhaitée de Fr 20'000,-.

Au vote :

- La proposition a été acceptée par 8 « oui » et 1 « abstention ».

3. Divers

M. Decrey signale qu'une séance supplémentaire de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage a été fixée au 11 juin.

M. Decrey rappelle que la fête cantonale de la musique aura lieu le 6 juin dans les trois communes.

Une commissaire demande ce qu'il en est concernant le film que nous avons soutenu financièrement en 2008.



M. Decrey répond qu'une première invitation est arrivée ce printemps mais que la date ne convenait pas pour des raisons d'obligations communales. Le film sera présenté au Conseil municipal certainement à la salle des Peupliers. M. Decrey doit regarder quelle installation de matériel est nécessaire et en fonction de la disponibilité de la salle, une date sera retenue.

Le rapport de la séance du 11 juin 2009 n'a pas été lu mais voici le rapport préparé par Mme Doris Constantin, Présidente :

Séance du 11 juin 2009

1. Audition. de Mme Catherine Hess de l'atelier « a d o s c è n e ».
En préambule, M. Decrey informe que la représentante de « a d o s c è n e » vient expliquer la situation qu'ils ont vécu par rapport au DIP.

Mme Hess fait brièvement un résumé de leur situation qui est devenue difficile pour l'atelier après 25 ans d'activité. Ils ont arrêté leur enseignement au sein du Cycle du Foron. Elle a l'intention avec M. Chevrolet de reprendre le même projet avec des jeunes et des anciens du cycle d'orientation voire avec d'autres personnes intéressées. Ils estiment 15 jeunes minimum par atelier.

Pour ce faire, ils ont besoin de locaux et d'un soutien financier. Ils ont effectué d'autres demandes de subventions aux communes et à certaines institutions.

Une réponse négative par le Conseil administratif a été donnée aux responsables de cet atelier concernant un local de stockage du matériel mais une solution quant à un local pour les répétitions est encore en étude.

Après une discussion fournie, il en est ressorti que les commissaires désirent continuer à soutenir l'atelier « a d o s c è n e » par le biais du maintien de la subvention annuelle de Fr 7'000,-.

Au vote :

- *Le maintien de la subvention annuelle de Fr 7'000,- a été accepté à l'unanimité des 8 membres présents.*

2. Audition de Mme Claude Presset de l'association « Dialogue céramique » concernant l'exposition « Mille et un bols ».

Avant de recevoir Mme Presset, M. Decrey informe que le dossier reçu tel que distribué ne mentionne aucune demande financière.

Mme Presset se présente en tant qu'habitante de Thônex et présente son projet d'exposition de bols qui sera faite dans 15 pays environ. Il s'agit, selon ses dires, d'un échange culturel qui parle de la céramique. A la fin, l'exposition aura lieu au musée de l'Ariana à Genève. Un catalogue sera dressé et un film tourné afin d'accompagner l'exposition.

A la fin de son exposé, Mme Presset nous transmet son budget sur 4 ans relatif à ce projet. Il est souhaité recevoir Fr 20'000,- de la part de la Commune de Thônex.



Des demandes de subventions sont en cours mais à ce jour, peu de réponses positives ont été obtenues.

Suite à diverses questions, il ressort que le seul retour que la Commune pourrait avoir serait le logo et des remerciements dans le cadre du catalogue.

En conclusion de la discussion avec les commissaires, certains trouvent le projet intéressant, d'autres estiment un manque de préparation pour l'audition et la demande financière disproportionnée par rapport à celle du Canton ou de la Ville de Genève.

Au vu de la discussion et des éléments entendus, un commissaire demande de mettre au vote la proposition d'allouer une prime de Fr 5'000,-.

Au vote :

- La proposition d'allocation de Fr 5'000,- a été acceptée par 4 « oui » et 4 « non ». La Présidente a tranché en défaveur de la proposition.*
- La demande de subvention de Fr 20'000,- a été mise au vote et est refusée par 1 « oui », 4 « non », et 2 « abstentions ». (vote effectué après le départ d'un commissaire).*

3. *Théâtrechamp: demande de financement pour l'année 2009-2010*

En avant première, M. Decrey précise que le dossier mentionne une demande d'augmentation de la subvention annuelle. A plusieurs reprises, le nombre d'enfants avec la répartition de la provenance a été demandé. Il s'avère que sur un effectif de 82 enfants, 12 sont citoyens thônésiens.

Une discussion fournie sur ce dossier a eu lieu au sein des commissaires. A la majorité, il a été décidé de conserver la subvention de Fr 12'000,-.

Au vote :

- La proposition de maintenir la subvention à Fr 12'000,- a été mise au vote et a été acceptée par 6 « oui » et 1 « abstention ».*

4. *Divers*

Une commissaire trouve excellente l'idée de fêter le Jumelage tous les 2 ans, mais déplore le fait qu'on fêtera le 39^{ème} et non le 40^{ème}.

M. Decrey répond que le plus important est de se retrouver mais n'est pas opposé à l'idée.

Un commissaire demande s'il existe une liste concernant la location des salles en début d'année.

M. Decrey répond qu'il existe une salle concernant les salles de gymnastiques. La location des autres salles se fait de manière ponctuelle.

Un commissaire souhaite que le processus à suivre concernant une demande financière rattachée au Fonds culturel soit mis sur le site de la commune.

M. Decrey contrôlera si la procédure est déjà existante sur le site.

Un commissaire estime que la fête cantonale de la musique soutenue par le CCCC a eu certaines lacunes au niveau des invitations.



M. Decrey a expliqué comment l'organisation des invitations s'était passée.

M. Decrey informe les commissaires de la situation difficile concernant la régie de publicité du Chênois. Il donne lecture d'un rapport précisant que le Comité de l'association a dû intervenir auprès de l'agence de publicité à cause de divers retards et autres. Il précise que le contrat d'affermage ne contient pas de clause afin de protéger les intérêts du Chênois. De ce fait, le contrat ne peut être résilié avant mai 2011.

Une discussion à ce sujet s'en est suivie.

Séance a été levée à 21 h.

4.2. M. Pascal Uehlinger, Président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, séance du 2 juin 2009 :

Assistent à la séance :

M. Decrey, Maire, Mme Rochat, Conseillère administrative, M. Détruche, Conseiller administratif, M. Fortuna, Secrétaire général adjoint technique, Mme Delarue (ASS Architectes), M. Yannos Ioannides, représentant de Bâtima (Suisse) SA et C 21, M. Stéphane Thiébaud, DGAT, M. Héritier, DGM, M. Prina, DGM, M. Wyss, DGEau

Pour les mandataires :

M. Bonnet, Atelier Bonnet & Cie, architectes, M. Barthassat, AR-TER, atelier d'architectes territoire, M. Mantilleri, EDMS SA, ingénieurs, Mme Henderson, CITEC, M. Bendahan, architecte urbaniste

Ordre du jour :

Communaux d'Ambilly :

Avancement des études; réponses aux questions des partis formulées en date du lundi 4 mai groupées par thèmes :

Après 18 mois de travaux les mandataires espèrent pouvoir répondre à une grande partie des questions des Conseillers municipaux présents.

1. Programme, étapes de réalisations, pièce urbaines

La première pièce urbaine se situe au centre du quartier et elle déroge légèrement au PDQ par son implantation sur le terrain afin de s'éloigner de la zone villa par une zone de transition.

Elle respecte le 85/15% de logements / zone d'activité

2. Transports publics

Une séance de la commission de la Circulation, Transports est prévue cet automne avec aussi une vision plus large de la circulation.

3. Espaces publics, mail central, stationnement, énergie, gestion des eaux, environnement

La gestion des eaux claires et usées partiront vers la Seymaz et le Foron avec une répartition meilleure qu'aujourd'hui.

Les places de stationnement seront enterrées avec 1,3 places par logement.

En fin de séance un questionnaire est remis aux partis politiques et ces derniers ont jusqu'à la fin du mois de juin pour y répondre.

La séance est levée à 21h.10.



- 4.3. M. Guy Loutan, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, séance du 4 juin 2009 :

Sujet de la soirée : Aménagement de la place de Graveson, présentation de trois projets pour le réaménagement de la place. Discussion

Le Conseil administratif a sélectionné trois projets sur cinq reçus. Les deux non présentés en commission ayant semblé trop minéraux.

Le code était d'intégrer dans le raisonnement la place du Chêne Vert et la place de jeux à l'arrière de la place Graveson.

Il reste une somme de Fr 180'000,- à disposition du crédit d'étude de Fr 213'000,-.

Trois bureaux ont donc été auditionnés, et la commission a choisi de se limiter à demander à deux d'entre eux d'affiner leur projet pour la rentrée. Les commentaires des groupes étant à envoyer au Conseil administratif pour qu'il puisse orienter les mandataires.

Le procès-verbal de la séance du 29 mai 2008 a été approuvé.

Parmi les divers nous avons eu des nouvelles des biotopes de « bois mort » et « pierriers » qui devraient être en place pour le début de l'été.

La commission aura aussi l'occasion d'auditionner un expert en récupération des déchets ménagers humides, car des habitants nous ont demandé pourquoi ceci ne se faisait pas à Thônex.

5. Chêne-Bourg-Thônex/rue François-Jacquier, projet de modification des limites de zones. Discussion. Vote. (DA-09-23).

Mme Isabel RoCHAT, Conseillère administrative déléguée à l'Urbanisme & Développement durable : lorsque nous avons dû nous prononcer sur le plan directeur communal ce secteur apparaissait en zone 4 alors que la partie du côté de Chêne-Bourg était en zone 3. Il s'agissait d'harmoniser ce secteur à cheval sur nos deux communes.

Pour Chêne-Bourg la mise en zone 3 est importante en vue des travaux qui seront effectués pour le CEVA.

Ce projet a déjà été présenté aux commissions de l'Urbanisme des deux communes et nous pouvons désormais préavisier cette modification de limites de zones qui avait été acceptée à l'unanimité par les deux commissions.

La discussion est ouverte :

M. Loutan fait la déclaration suivante au nom des socialistes-verts :

Mesdames,
Messieurs,

Notre groupe est favorable à construire la ville en ville et votera donc ce projet.



Nous tenons cependant à signaler la fréquente pauvreté générale des aménagements des prétendues zones de verdure au pied des immeubles. Gazon bruyamment tondu pour le raccourcir puis arrosé et engraisé pour qu'il pousse...

L'exemple déprimant le plus proche est constitué des plages herbeuses ou goudronnées entourant les immeubles du chemin des Deux Communes et du Chablais.

La place semble davantage réservée aux chiens et aux parkings qu'à favoriser le plaisir de la rencontre dans un milieu frais, varié et accueillant.

La discussion avec les habitants montre le souhait de trouver proches des potagers familiaux, qui seraient tout à fait possibles à une certaine distance des bâtiments. Il faudrait aussi des coins de buissons et cachettes pour les jeux des enfants, un robinet d'eau pour boire un coup en jouant, une place de grillade qui évite d'enfumer les voisins du dessus en grillant des sardines sur le balcon.

Cette haute qualité environnementale, nous l'avons demandée pour MICA, et nous désirons que nos Conseils veillent lors de chaque construction à ce que les critères abordés dans notre résolution de février 2005 soient pris en compte. Ceci favorisera une bonne ambiance de quartier, diminuera d'autant les besoins de voitures pour fuir les jours de congé, et participera malgré les constructions à préserver au maximum la diversité de vie qui anime encore cette petite oasis de maisons familiales.
Je vous remercie

La parole n'étant plus demandée, M. Pascal Uehlinger, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 16, alinéa 3, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de modification des limites de zones N°29534-512-537 établi par le Département du territoire,
- Vu le projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Chêne-Bourg et Thônex (rue François-Jacquier), accompagné du plan N°29534-512-537,
- Attendu que l'enquête publique N°1646 s'est terminée le 22 mai 2009,
- Vu les observations reçues durant l'enquête,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 22 voix « pour » et 2 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De préavisier favorablement le projet de loi de modification de limite de zone N°29534-512-537 établi par le Département du territoire (création d'une zone de développement 3 à la rue François-Jacquier, sur le territoire des communes de Chêne-Bourg et Thônex).



6. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 701'500,- sur la rubrique 50.700.365 « subventions à la Fondation en faveur de la jeunesse ».
Discussion. Vote. (DA-09-24).

Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative déléguée aux Finances et Présidente de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex : comme je vous l'ai annoncé lors de la dernière séance du Conseil municipal les choses quelques fois avancent plus vite que prévu. L'ouverture de la crèche de Marcelly, qui était initialement prévue pour janvier 2010, est avancée à la rentrée scolaire du mois d'août pour la mise en place des locaux et l'accueil des enfants se fera dès le 1^{er} septembre.

Cette ouverture précoce n'était donc pas prévue dans le budget présenté par la Fondation l'automne dernier, ceci oblige la Fondation à vous demander un budget supplémentaire afin de pouvoir assurer les charges de fonctionnement de cette nouvelle structure d'accueil.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Guy Saudan fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

L'ouverture d'une crèche est un évènement très important pour la commune de Thônex.

Afin que la structure d'accueil « Eve Marcelly » puisse ouvrir ses portes dans les meilleures conditions, il est vital d'accepter ce crédit supplémentaire de Fr 701'500,-. Ce crédit couvrira les salaires, les charges diverses et le matériel. En cas de refus, il ne sera pas possible d'ouvrir la crèche.

C'est pourquoi, l'Entente soutiendra ce crédit budgétaire pour permettre l'ouverture de la crèche « Eve Marcelly » à la rentrée.

La parole n'étant plus demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que l'ouverture, le 17 août 2009, de la nouvelle structure d'accueil « Eve Marcelly » nécessite un complément de subvention à la Fondation en faveur de la jeunesse,
- Vu le budget complémentaire établi par la Fondation en faveur de la jeunesse,
- Attendu que le budget complémentaire présente une somme de Fr 701'500,- qui se répartit comme suit :

- Salaires et charges diverses	Fr 481'500,-
- Matériel	Fr 220'000,-



- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 23 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 701'500,- sous la rubrique 54.700.365 « subvention à la Fondation en faveur de la jeunesse » afin de permettre à la Fondation de couvrir les charges nécessaires à l'ouverture, le 17 août 2009, de la nouvelle structure d'accueil « Eve Marcelly ».
 2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. Demande d'un crédit de Fr 310'000,- en vue de la réalisation d'une aire de jeu de type agoraspace (espace polysportif) sur le site de l'école Marcelly-Tronchet. Discussion. Vote. (DA-09-22).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : ce type d'espace devrait remplir deux objectifs précis : le premier étant de combler un manque d'espaces de jeux qui fait défaut dans cette zone urbanisée, le deuxième tient du fait que les jeux qui vont être installés dans le cadre du complexe Marcelly le seront pour des enfants de classes primaires, la construction d'un espace polysportif permet à tous les enfants mais également aux plus grands de pouvoir pratiquer diverses activités sportives.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. Castelli, fait la déclaration suivante au nom du groupe socialiste-verts :

La construction d'un espace polysportif n'est pas une mauvaise idée en soi, ce d'autant plus qu'aucune structure identique ne semble exister sur la Commune. Mais notre groupe s'interroge sur certains aspects du projets.

Premièrement, de qui émane l'idée de ce projet ? Est-ce une initiative du Conseil administratif ou est-ce que le projet est une réponse à une demande de la population, des écoles ou encore du Centre de Loisirs ? Nous ne reprochons aucunement et à personne de prendre des initiatives mais il est intéressant et important de savoir de qui est issu ce projet et pourquoi on souhaite le voir se réaliser et une partie de la réponse a déjà été apportée ce soir.

Deuxièmement, notre groupe est un peu surpris que le projet soit déjà confié à un mandataire, au demeurant connu de la Commune et tout à fait correct. Mais vu le montant du crédit demandé, plusieurs projets et variantes auraient pu nous être soumis.



Troisièmement, le crédit demandé est conséquent. Au regard de la crise économique actuelle, des futures difficultés budgétaires que notre Commune aura à affronter et des lourds investissements à effectuer, est-il bien raisonnable d'investir un peu plus de Fr 300'000,- dans un projet qui n'est sans doute pas absolument prioritaire ?

Finalement, le projet devrait surtout profiter aux enfants et jeunes de la Commune. Dans cette perspective, est-ce que le Centre de Loisirs a été consulté sur ce projet ? De plus, si nous devons agir en faveur de la jeunesse de notre Commune, ne pourrait-on utiliser le montant proposé pour d'autres actions ou projets qui agissent directement sur les jeunes comme la prévention et la lutte contre les « bitures express » ou le développement de certaines activités du Centre ?

Pour toutes ces raisons, notre groupe ne peut pas soutenir le projet d'agoraspace dans sa forme actuelle et demande le renvoi en commission de ce projet pour étude en synergie avec le Centre de Loisirs.

Mme Casadei fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

Pour l'entente nous déclarons être en accord avec ce projet d'aménagement d'un espace aire de jeux de type agoraspace dans l'enceinte de l'école Marcelly-Tronchet.

En profitant du chantier déjà en place nous éviterons les frais de mise en place de celui-ci.

Ce projet répond à une demande depuis de nombreuses années et nous semble indispensable. Il offre un terrain de jeux supplémentaire au cœur de la commune, fortement densifiée où les places de jeux sont rares.

Cette place sera mise à disposition de l'école pendant les heures de classes sous surveillance des enseignants.

Ce sera un complément pour les cours de gymnastique des classes supérieures de l'école primaire.

Ce projet se fera sur une base non sophistiquée et permettra de stimuler l'imagination des utilisateurs multisports, multi-âges.

Nous pensons aussi que cela sera une plus value pour l'école

Le fait qu'il n'y aura pas de luminaires contribuera à la tranquillité du voisinage.

Il nous semble important et nécessaire que ce projet prenne vie.

M. Marcet : pour une fois je vais rejoindre le groupe socialistes-verts, car je me demande également s'il y a une véritable utilité de faire cet investissement dans une période difficile en sachant que demain sera encore plus difficile. Au sein de cette commune nous avons mieux à faire, et je reviendrai lors des divers, à savoir : analyser ce qui est absolument nécessaire au fonctionnement de la commune et laisser de côté ce qui pourrait être considéré de second ordre. Je propose également le renvoi en commission afin d'étudier l'utilité d'une telle infrastructure.

- M. Détruche : le prix paraît toujours trop cher par rapport à l'objet souhaité et pour ce cas je peux vous garantir que le crédit demandé est tout à fait dans les normes pour ce type d'aménagement, ceci en comparaison avec ce qui a été réalisé dans d'autres communes.



En ce qui concerne la nécessité, il semble que ce projet permet de répondre à certaines interrogations que l'on entend quelques fois autour de cette table concernant la sécurité, la relation avec les adolescents, qui dans les zones urbaines se trouvent face à toute une série d'interdits, pas le droit de jouer là, interdit de jouer avec des ballons sur telle place, etc...

Donc, pour le Conseil administratif, il s'agit d'une nécessité, car nous constatons que les rares places équipées, dont celle d'Adrien-Jeandin, sont utilisées voire sur-utilisées.

Mme Lopes Beer : nous ne sommes pas contre ce projet mais nous désirons l'étudier de manière plus approfondie.

M. Loutan : ce qui est délicat pour nous c'est de recevoir un projet « parachuté » aussi bon soit-il. Le Conseil administratif a l'idée, personne n'a été auditionné, notamment chez les jeunes, le Conseil municipal n'est pas au courant d'éventuels courriers reçus à la Mairie. Personnellement, je n'arrête pas de proposer que l'on fasse des murs de grimpe sur les murs borgnes des immeubles afin de créer de l'animation, ce n'est donc pas moi qui vais être contre ce projet mais je déplore la façon dont il nous est présenté. Pour ces raisons je soutiens le renvoi en commission.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 13 voix « pour », 12 voix « contre », le Président ayant tranché en faveur de la discussion immédiate.*

La discussion est ouverte :

Mme Jaquet : cela fait 10 ans que je suis Conseillère municipale et cela fait également 10 ans que les panneaux de basket d'Adrien-Jeandin posent un problème aux habitants des immeubles alentours. Je trouve que l'endroit choisi pour cet espace polysportif n'est pas le meilleur, vu le nombre de logements à proximité. Ce n'est pas parce que j'habite dans le secteur que je m'exprime dans ce sens, mais c'est d'une manière générale. Je n'ai rien contre la mise en place d'infrastructures pour les jeunes mais je trouve que ce projet aurait mérité une étude en commission.

La parole n'étant plus ou pas demandée, M. Guy Saudan, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la proposition de construire une aire de jeu de type agoraspace (espace polysportif) sur le site de Marcelly-Tronchet,
- Vu le projet établi par le bureau d'architectes J. Schär & C. Sjöstedt & consorts,



- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 12 voix « pour », 10 voix « contre » et 2 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 310'000,- en vue de la réalisation d'une aire de jeu de type agoraspace (espace polysportif) sur le site de l'école Marcelly-Tronchet.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 310'000,-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2010 à 2019.

8. Boucllement de crédits d'investissements. Discussion. Vote.

(RA-09-03), (DA-09-17), (DA-09-18), (DA-09-19), (DA-09-20) et (DA-09-21).

Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative déléguée aux Finances : c'est toujours un exercice un peu délicat pour le Conseil administratif de présenter ces bouclements de crédits, mais finalement cette année on peut se dire que c'est avec plaisir que le Conseil administratif vous présente cette liste de bouclements de crédits d'investissements. Vous avez pu vous rendre compte à la lecture de celle-ci que onze projets n'ont pas dépassé le montant du crédit voté avec une économie de Fr 230'000,-.

Le dépassement de crédit le plus important concerne l'actualisation de notre plan directeur communal qui a nécessité toute une série d'études complémentaires effectuées à la demande de l'Etat de Genève.

L'étude d'impact dans le cadre de l'établissement des plans localisés de quartier Etienne-Chennaz / Louis-Valencien a également engendré un dépassement conséquent, malheureusement également dû à des demandes complémentaires formulées par l'Etat. Il est également important de souligner que ce plan localisé de quartier doit faire partie des records car il a fallu près de 10 ans pour le finaliser.

Le Conseil administratif vous encourage à entériner ces divers bouclements de crédits.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :



M. Roth fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est avec satisfaction que nous avons pris connaissance du bouclage de 11 projets (dont le Pavillon Mousse) sans dépassement et qui totalisent un non dépensé de Fr 230'259,74.

Quant aux 5 projets nécessitant un crédit complémentaire, le dépassement global s'élève à Fr 348'927,75, soit des dépenses nettes supplémentaires de Fr 118'668,01, en tenant compte du non utilisé ci-dessus.

En ce qui concerne le plan directeur communal (accepté par le Conseil municipal du 3 mars 2009 et le Conseil d'Etat du 6 mai 2009), les explications nous ont été fournies avec la convocation à la séance de ce soir, à savoir de nouvelles exigences cantonales formulées après le crédit d'étude voté le 3 février 2004 et ceci par le biais du « Guide pour la prise en compte de l'environnement pour l'établissement du PDC ». Cela a obligé Thônex à traiter avec 3 mandataires « spécialistes » supplémentaires (MICA, mobilité, environnement) et démontre la difficulté de la maîtrise des coûts de projets évolutifs et s'échelonnant dans le temps.

Il en va de même pour le PLQ du chemin Etienne-Chennaz et surtout l'étude d'impact dans ce même cadre dont le crédit d'étude a été voté le 16 novembre 1999, soit il y a presque 10 ans.

L'Entente se félicite de disposer d'un plan directeur communal actualisé et votera les 5 délibérations de Fr 10'389,95, Fr 12'674,35, Fr 234'553,05, Fr 10'085,80 et Fr 81'224,60, soit au total Fr 348'927,75.

La parole n'étant plus demandée, M. Pascal Uehlinger, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

R é s o l u t i o n

- Vu l'article 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- Vu la liste de crédits d'investissements terminés présentée par le Conseil administratif,
- Attendu que ces crédits d'investissements ne nécessitent pas de crédit complémentaires, hormis ceux concernant :

	<u>Dépassements</u>	
– l'étude d'aménagement et élaboration du plan de site de Villette	Fr	10'389,95
– le plan directeur des chemins piétons et réseau cyclable	Fr	12'674,35
– l'actualisation du plan directeur communal	Fr	234'553,05
– l'établissement d'un plan localisé de quartier du périmètre « Etienne-Chennaz »	Fr	10'085,80
– l'étude d'impact dans le cadre de l'établissement du plan localisé de quartier du périmètre « Etienne-Chennaz/Louis-Valencien »	Fr	81'224,60

qui feront l'objet de délibérations séparées,



- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De déclarer les crédits d'investissements mentionnés sur la liste ci-jointe bouclés, hormis ceux concernant :

	<u>Dépassements</u>	
– l'étude d'aménagement et élaboration du plan de site de Villette	Fr	10'389,95
– le plan directeur des chemins piétons et réseau cyclable	Fr	12'674,35
– l'actualisation du plan directeur communal	Fr	234'553,05
– l'établissement d'un plan localisé de quartier du périmètre « Etienne-Chennaz »	Fr	10'085,80
– l'étude d'impact dans le cadre de l'établissement du plan localisé de quartier du périmètre « Etienne-Chennaz/Louis-Valencien »	Fr	81'224,60

qui feront l'objet de délibérations séparées.

M. Pascal Uehlinger, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture des projets de délibération relatifs aux dépassements de crédits :

8.1. Etude d'aménagement et élaboration du plan de site de Villette
(DA-09-17)

- Vu les articles 30, al. 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- Vu la délibération du Conseil municipal de Thônex du 12 novembre 2002 ouvrant un crédit de Fr 65'000,- pour l'étude d'aménagement et élaboration du plan de site de Villette,
- Attendu que le total des dépenses s'élève à Fr 75'389,95 soit un dépassement de Fr 10'389,95 par rapport au crédit voté,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e



2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr 10'389,95 pour couvrir ce dépassement de crédit.
3. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial.

8.2. Plan directeur des chemins piétons et réseau cyclable (DA-09-18)

- Vu les articles 30, al. 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- Vu la délibération du Conseil municipal de Thônex du 28 septembre 2004 ouvrant un crédit de Fr 91'000,- pour le plan directeur des chemins piétons et réseau cyclable,
- Attendu que le total des dépenses s'élève à Fr 103'674,35 soit un dépassement de Fr 12'674,35 par rapport aux crédits votés,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr 12'674,35 pour couvrir ce dépassement de crédit.
2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial.

8.3. Actualisation du plan directeur communal (DA-09-19)

- Vu les articles 30, al. 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- Vu la délibération du Conseil municipal de Thônex du 3 février 2004 ouvrant un crédit de Fr 80'000,- pour l'actualisation du plan directeur communal,
- Attendu que le total des dépenses s'élève à Fr 314'553,05 soit un dépassement de Fr 234'553,05 par rapport aux crédits votés,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,



Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr 234'553,05 pour couvrir ce dépassement de crédit.
 2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial.
- 8.4. Etablissement d'un plan localisé de quartier du périmètre « Etienne-Chennaz » (DA-09-20)
- Vu les articles 30, al. 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
 - Vu la délibération du Conseil municipal de Thônex du 14 novembre 1995 ouvrant un crédit de Fr 66'500,- pour l'établissement d'un plan localisé de quartier du périmètre « Etienne-Chennaz »,
 - Attendu que le total des dépenses s'élève à Fr 76'585,80 soit un dépassement de Fr 10'085,80 par rapport aux crédits votés,
 - Sur proposition du Conseil administratif,
 - Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr 10'085,80 pour couvrir ce dépassement de crédit.
 2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial.
- 8.5. Etude d'impact dans le cadre de l'établissement du plan localisé de quartier du périmètre « Etienne-Chennaz/Louis-Valencien » (DA-09-21)
- Vu les articles 30, al. 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
 - Vu la délibération du Conseil municipal de Thônex du 16 novembre 1999 ouvrant un crédit de Fr 49'000,- pour l'étude d'impact dans le cadre de l'établissement du plan localisé de quartier du périmètre « Etienne-Chennaz/Louis-Valencien »,
 - Attendu que le total des dépenses s'élève à Fr 130'224,60 soit un dépassement de Fr 81'224,60 par rapport aux crédits votés,



- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr 81'224,60 pour couvrir ce dépassement de crédit.
2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial.

9. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

10. Projet de motion déposée par le groupe socialistes-verts, concernant : « Financement de TAS ». Discussion. Vote. (MM-09-01).

M. Alain Dupraz, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, signataire donne lecture du projet de motion :

Motion présentée par le groupe socialistes-verts

Financement de TAS

Exposé des motifs:

Au regard des derniers chiffres, la situation financière de TAS s'est améliorée l'an passé et nous nous en réjouissons tous. Cependant, force est de constater que les frais de fonctionnement de TAS restent fort coûteux.

En particulier, les honoraires du mandataire – Fr 180'000,- (comptes 2008) - apparaissent très élevés. Considérant l'organisation de 18 spectacles, le mandataire reçoit donc plus de Fr 10'500,- par spectacle. Une somme qualifiée de « rondlette » par un professionnel de la branche, d'autant plus que le mandataire est exempté de nombreuses charges, assumées par la commune.

La commune consacre en effet à TAS, selon les comptes 2008 :

- Un poste de secrétaire à plein temps ;
- Un second poste de secrétaire à 65% ;
- Tous les coûts de publicité: papillons, flyers (conception, impression, distribution tout ménage), spots publicitaires sur les radios locales, fournitures de bureau, etc.

La commune met aussi gratuitement à disposition la salle des fêtes, dont l'équipement a été complété expressément pour les besoins de TAS.

Et enfin, elle assume la couverture intégrale des déficits.



En conséquence, le chèque de la commune au mandataire, qui ne prend aucun risque dans cette affaire, correspond à une somme qui est pratiquement « tout bénéfice » pour cette société, la commune assumant toutes les pertes.

Il semblerait donc intéressant d'explorer d'autres pistes.

Cela s'impose d'autant plus que le Règlement sur la passation des marchés publics genevois (RMP - L 6 05.01) prévoit des accords de gré à gré jusqu'à concurrence de Fr 150'000,- pour ce type de services et une ouverture du marché au-delà de cette somme. Or, les honoraires du mandataire dépassent clairement Fr 150'000,-. Certes, la commune contourne son obligation légale en divisant le mandat en deux: l'un pour la demi-saison du printemps, l'autre pour celle de l'automne. C'est là un subterfuge dont il conviendrait de vérifier s'il respecte la loi, son esprit et l'éthique de la gestion publique.

Pour cette raison, et parce qu'il serait raisonnable de rechercher le meilleur prestataire de services pour le prix le plus intéressant, il conviendrait d'ouvrir ce marché en invitant plusieurs organisateurs de spectacles à faire des offres et de confronter celles-ci.

Une telle démarche devrait logiquement aboutir à un abaissement des coûts de TAS, lequel pourrait se répercuter favorablement sur les finances communales, voire sur le prix des billets.

En conséquence, Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à voter la motion suivante et à la renvoyer au Conseil administratif.

Proposition de motion:

Considérant :

- Le désir d'offrir au public, en particulier thônésien, un programme culturel enrichissant ;
- L'importance d'une gestion rigoureuse et équilibrée des ressources financières de la commune;
- La nécessité de respecter le Règlement sur la passation des marchés publics;

le Conseil municipal
invite

1. le Conseil administratif à procéder à l'invitation et à l'audition de plusieurs organisateurs de spectacles en vue d'attribuer le mandat annuel de gestion de TAS.

La discussion est ouverte :

M. Decrey : sans vouloir polémiquer, je trouve que les calculs effectués par le groupe qui a déposé cette motion sont un peu légers, car il est facile de prendre un montant et de le diviser par un nombre de spectacles. Il faut réfléchir de manière plus approfondie car ce n'est pas de cette façon que l'on calcule un rendement et les personnes qui dirigent une entreprise le savent très bien.

En ce qui concerne le prix des billets, il est très difficile d'offrir à nos communiers un spectacle pour moins de Fr 25,-. Je vous invite à comparer les tarifs appliqués en Ville de Genève.



Concernant l'aspect juridique du mandat, vous avez tous reçu ce soir un avis de droit établi par l'étude Fontanet & associés et vous pourrez constater à la lecture de ce dernier que le Conseil administratif n'est pas « hors la loi ».

La cellule Culturelle existe depuis 2006. Il est utile de rappeler qu'elle a démarré de zéro. On constate chaque année une nette amélioration concernant les entrées financières, je ne peux que féliciter notre mandataire et les personnes qui travaillent au sein du TAS pour les programmes offerts aux Thônésiens ainsi que les personnes qui se déplacent volontiers pour assister aux spectacles.

M. Uehlinger : je vais m'exprimer au nom du groupe libéral. J'aimerais que certaines choses soient données de façon plus claires, ce qui n'est pas le cas de cette motion. En effet, la rémunération n'est pas donnée à un mandataire elle l'est à JOKKA Sàrl qui ensuite verse un salaire à M. Héritier. Ce n'est donc pas M. Héritier qui touche Fr 10'500,- par spectacle pour ne rien faire ! Je trouve de telles affirmations totalement déplacées. On se permet également de dire qu'aucun risque n'est pris par le mandataire, c'est intéressant car cela ressemble plutôt à des propos de droite...

Le seul point valable et intéressant dans cette motion était l'aspect légal qui était soulevé, mais grâce à l'avis de droit que nous avons reçu ce soir je suis totalement rassuré et la cellule peut donc fonctionner jusqu'à la fin du mandat à savoir : 2011.

M. Arpidone : en préambule, je remercie M. Dupraz d'avoir précisé que cette motion était déposée par le groupe socialistes-verts car on a pu lire dans le journal du parti que vous étiez inscrit en qualité d'indépendant, cela me posait quelques doutes sur la paternité de cette motion. Ce préambule étant terminé je fais la déclaration suivante au nom du groupe démocrate-chrétien :

Le groupe PDC tient à faire part de son grand étonnement face à cette motion du groupe socialistes-verts.

Non pas que nous nous fassions encore de vains espoirs quant au « soutien » concernant le projet culturel de la Commune de ce groupe qui tient plus de l'acharnement qu'à une adhésion ne serait-ce qu'à demi-mot.

Cependant, nous restons surpris quant aux moyens déployés. N'existe-t-il pas une commission culture où ce point technique aurait pu être traité ? De même, la commission finances n'aurait-elle pas pu être informée avant la séance plénière de ce soir ?

Nous ne nous prononcerons pas sur le fonds de cette motion, le Conseiller administratif en charge de la culture le fera, nous en sommes certains, de manière aussi précise que détaillée.

En revanche, la forme nous laisse perplexes. Arguments spécieux, citation partielle d'un texte de loi, utilisation abusive de termes tel que « fort coûteux »; « somme rondelette »; « aucun risque »; « tout bénéfice », etc. sont autant de facteurs qui laissent à penser que le seul but de cette motion est de déstabiliser la gestion du TAS qui arrive pourtant à maturité.



Il est dommageable de voir que le TAS dont le rayonnement franco-genevois ne cesse de progresser, subisse encore et toujours des attaques frontales de la part de l'opposition. La culture ne devrait pas subir les affres de combats politiques stériles qui ne font que la fragiliser.

De plus, nous rappelons au passage que la commission Culture, loisirs & jumelage a, lors de sa séance du 19 mars 2009, voté à une large majorité, la poursuite de la politique culturelle pour 2010.

Nous finirons par cette constatation : quant une commune au budget de fonctionnement de plus de 33 millions ne subit de critiques de la part de l'opposition que sur un montant de Fr 180'000,- soit 0,5% dudit budget, nous ne pouvons que féliciter le Conseil administratif incorpore de son excellente gestion des coûts.

Par conséquent, nous vous demandons de démontrer votre soutien quant au projet culturel de Thônex en refusant sans autre forme de procès d'intention cette motion.

M. Dupraz : suite à l'avis de droit dont nous avons pris connaissance ce soir et suite aux propos de M. Pascal Uehlinger, nous ne savons plus exactement quelles sont les échéances du contrat de Jokka car le contrat se renouvelle tous les 6 mois et M. Uehlinger parle d'une politique culturelle qui va jusqu'en 2011.

M. Vieitez fait la déclaration suivante :

Mon intervention est la suite de la séance du Conseil municipal du 3 mars 2009, quand l'UDC avait présenté une déclaration d'intention. Et la suite aussi, de mes interventions dans la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage.

Le contenu de la motion socialistes-verts, nous convient et nous intéresse.

Vu la situation économique et financière de la Suisse, du Canton de Genève et de notre Commune, nous pensons que le moment est venu d'évaluer toute la politique culturelle de Thônex.

Notre commune est située à 30 minutes du centre ville ! Est-ce que nous devons dépenser en ces moments de crise, quelques centaines de milliers de francs pour une culture et surtout pour le ThônexArtSpectacles, qui nous absorbe une partie importante du budget « Culture » ?

Selon moi, une politique culturelle nouvelle pourrait être mise en place. Cette nouvelle politique doit être évaluée périodiquement. Pour cela, nous souhaitons que la motion socialistes-verts, soit envoyée à la commission de la Culture pour être minutieusement examinée.

M. Kilcher fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Mesdames, Messieurs

Faisant suite aux prises de position des deux autres partis de l'Entente, le parti radical prend à son tour l'occasion de cette mention pour recadrer une énième fois ce sujet et ainsi clarifier sa position.

Car, il y a d'abord le fond. Tout d'abord, voulons-nous un programme culturel à Thônex ? Oui, clairement oui, Je saisis cette occasion de rappeler que les radicaux ont voulu et soutenu un projet culturel pour les Thônésiens. La culture fait partie des actions publiques que doit mener la commune.



Ensuite voulons-nous le contenu du programme culturel tel qu'il est organisé par Jokka ? Pour rappel, concept élaboré en 2006 il a été discuté et accepté par ce Conseil à l'unanimité. Aujourd'hui, le contenu de ce projet culturel est géré par le Conseiller administratif en charge de la culture mais il est suivi et approuvé par la commission de la Culture chaque semestre. Il existe donc deux réunions par année de ladite commission pour exprimer ces doléances, ces désirs et exiger des corrections, des ajustements du contenu des programmes culturels.

On pourrait souhaiter plus de musiciens Chênois, peut-être moins de culture spectacle, moins de variété « Bling Bling », à la sauce Leysin rock Festival. Mais ce débat est à lier au travail de la commission de la Culture.

Jokka est dans ce rôle uniquement notre mandataire. Le mandataire propose, la commission dispose. Or force est de constater que le désir de la commission semble satisfait avec le programme actuel. Dont acte !

Dès lors qu'en est-il de la forme ? C'est la troisième question que nous pouvons nous poser. Sommes-nous satisfaits de la structure actuelle ?

Le parti radical a dès le départ marqué sa différence et a souhaité plus de transparence sur le projet initial. Les premières injonctions de notre groupe ont poussé le Conseil administratif à installer un outil comptable au sein du TAS. Nous sommes aussi à l'origine de la motion demandant le passage du programme par la commission des Finances de manière semestrielle.

Mais ne nous détrompons pas, c'est la forme que nous avons toujours souhaité plus transparente. Avec une route, un bâtiment pour lequel nous dépensons des deniers publics, nous pouvons justifier de choses concrètes face à nos contribuables. Ne dit-on pas « gouverner, c'est goudronner ».

Mais un spectacle : c'est plus fin, on est dans l'éphémère et c'est pour cela que notre groupe a toujours veillé à apporter un regard constructif qui a abouti avec le soutien de la majorité de ce Conseil à des améliorations notables.

Peut-être et je dis bien peut-être devons-nous dans le futur réfléchir à une autre structure pour cette organisation. Mais c'est une réflexion de longue haleine que l'on doit admettre, comme pour d'autres domaines de notre commune : le logement avec sa Fondation, le sport avec le CSSM, les structures administratives évoluent avec le temps, l'expérience acquise.

Finalement, il nous reste cette dernière question, sommes-nous satisfait du cadre contractuel qui lie JOKKA à Thônex ? Or, réponse a été donnée ce soir et il est correct.

En conclusion avec ces quatre questions, le groupe radical a essayé de vous démontrer qu'il existe deux débats en parallèle, l'un sur la forme et l'autre sur le fond. Dès lors, les radicaux ne souhaitent pas soutenir une motion qui mélange maladroitement fond et forme. Sa formulation actuelle attaque clairement le fond, le projet et prétexte formellement la problématique du contrat qui au passage est devenu anecdotique car nous avons obtenu une réponse.

- M. Decrey : pour répondre à M. Dupraz, la politique culturelle a été votée par les commissions de la Culture et des Finances jusqu'à fin 2010 et le Conseil administratif pourra, éventuellement, à cette échéance lancer un appel d'offre sur invitation, car il ne s'agit pas d'un marché public ceci pourrait également se discuter en commission.



Au sujet de l'intervention de M. Vieitez, on peut constater que l'UDC est pour « une cité dortoir » à Thônex et que les Thônésiens n'ont qu'à aller en Ville de Genève pour profiter de la Culture.

M. Dupraz : je tiens à préciser que cette motion n'attaque absolument pas le fond, la problématique culturelle n'est absolument pas remise en question. Il me semble que le texte de cette motion est assez clair, on ne parle que de chiffres et de finances rien d'autre n'est mis en cause, hormis le fait que ce marché n'a jamais été ouvert et qu'il a été, d'entrée, attribué à une seule personne. Il ne s'agit pas de remettre en question ce qui a été fait mais, qu'à la prochaine échéance, il y ait une mise en concurrence de ce mandat.

M. Arpidone : je pense que si cette motion ne s'attaquait pas à la forme elle aurait été retirée en recevant l'avis de droit. Etant donné que le montant du contrat est inférieur à Fr 250'000,- nous ne sommes pas dans une procédure de marché public ouverte. L'article 14, de la procédure sur les marchés publics stipule : « La procédure sur invitation consiste à inviter directement et sans publication des candidats à présenter une offre. L'autorité adjudicatrice doit demander, dans la mesure du possible, au moins trois offres ».

- M. Decrey : je suis heureux d'apprendre que M. Dupraz n'est pas contre la Culture. Lorsque l'on relit les procès-verbaux des commissions de la Culture, M. Dupraz a, à chaque fois, indiqué qu'il était contre la Culture et vous avez systématiquement voté contre les projets présentés !

M. Dupraz : je n'ai jamais dit que j'étais contre la Culture, c'est une aberration. Vos propos sont inacceptables. Je peux être contre un spectacle mais pas contre la Culture en général.

- M. Decrey : je sortirai les procès-verbaux.

Au vote :

- Le projet de motion est refusé par 9 voix « pour », 14 voix « contre » et 1 abstention.

11. Propositions du Conseil administratif

M. Philippe Decrey, Maire : le Conseil administratif vous souhaite de bonnes vacances et un bel été.

12. Questions écrites :

Pas de nouvelle question déposée.



13. Propositions individuelles et questions

13.1. Finances

M. Marcet : l'aspect financier lié à la situation fiscale est particulièrement important. Deux éléments fondamentaux me font prendre la parole ce soir. A savoir : l'économie en crise et la loi votée par le Grand Conseil, après sept heures de débats, qui concerne une diminution d'impôts, qui selon les indications en ma possession, équivaldrait pour notre commune à une baisse de recettes de plus de Fr 3'000'000,-. Cela veut dire que si vous prenez en compte ce montant en plus des baisses d'impôts qui seront la répercussion directe de la crise économique, il faudra réellement songer à voter que les investissements vraiment nécessaires à notre commune jusqu'à ce que nous ayons connaissance véritablement de l'avenir vers lequel nous allons.

Je rappelle, pour mémoire, que les statistiques cantonales ne sont pas tout à fait les mêmes que les statistiques fédérales concernant Genève. Il faut voir l'entier des dettes, y compris le déficit actuariel des caisses de retraite publiques et pas seulement la dette monétaire, nous nous situons à plus de 20 milliards !

Nous allons au devant de quelque chose que nous ne connaissons pas et pour lequel nous devons doré et déjà prendre un certain nombre de mesures à savoir : ne faire que ce qui est nécessaire. Tant au niveau des investissements que de la gestion courante administrative.

13.2. Problèmes de circulation

M. Marcet : j'ai appris que sur le plateau de Vessy, la commune de Veyrier envisage, dans le cadre d'un projet immobilier, de mettre en place des zones 30km/h. et dévier la circulation en direction de Thônex ! Nous connaissons déjà une situation qui s'est fortement détériorée par la mise en place de nouveaux aménagements, nous savons également qu'elle va se détériorer encore plus avec le projet MICA. Le Conseil administratif se doit d'évaluer la situation future de la circulation sur notre commune car vous savez très bien que la direction générale de la mobilité ne fera que ce qu'elle a envie de faire et nous devons défendre les intérêts de notre commune.

- M. Decrey : en matière de circulation, nous avons bien une vision de 15 à 20 ans. Le problème, comme vous l'avez souligné, est que nous avons en face de nous la DGM qui a une vision à court terme soit sur une année. Si le projet MICA est aujourd'hui freiné c'est dû au fait que nous n'allons connaître le projet de route de contournement que le 8 juillet, alors que le plan localisé de quartier est quasiment terminé. Cela démontre la manière dont l'Etat travaille.

M. Marcet : cela prouve que nous devons absolument montrer notre détermination face aux représentants de la DGM afin que notre commune ne se trouve pas totalement engorgée car les problèmes de circulation auront été mal maîtrisés.



13.3. Développement durable

M. Loutan : vous aurez remarqué le teint frais que j'arbore et ma vivacité d'esprit qui est aujourd'hui excellente ! Dans 10 ans j'aurai fait économiser quelques livraisons en camions d'eau en bouteille. J'encourage donc, dès la rentrée de septembre, d'amener chacun votre carafe et de boire l'eau du robinet qui est excellente. De plus, cela évite une énorme récupération de bouteilles en PET.

13.4. Invitations diverses

M. le Président demande aux Conseillers de bien vouloir, par correction, répondre aux diverses invitations qu'ils reçoivent.

La séance est levée à 22h.10.

*

Le Président

Le Secrétaire

M. Richard Stark

M. Philippe Guex